

CONTEXTE NATIONAL

- La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique confirme les missions de l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé, notamment celle d'assurer le développement de l'éducation pour la santé sur l'ensemble du territoire, d'établir des programmes de formation à l'éducation pour la santé et d'apporter son concours à la mise en œuvre des programmes régionaux de l'Etat.
- La loi du 9 août 2004 inscrit également dans le plan régional de santé publique un programme de santé scolaire et d'éducation à la santé.
- La poursuite de la mise en œuvre des SREPS est confirmée par la circulaire DGS/SD1/454 du 24 septembre 2004 relative à la mise en place de la démarche d'élaboration du Plan Régional de Santé Publique.

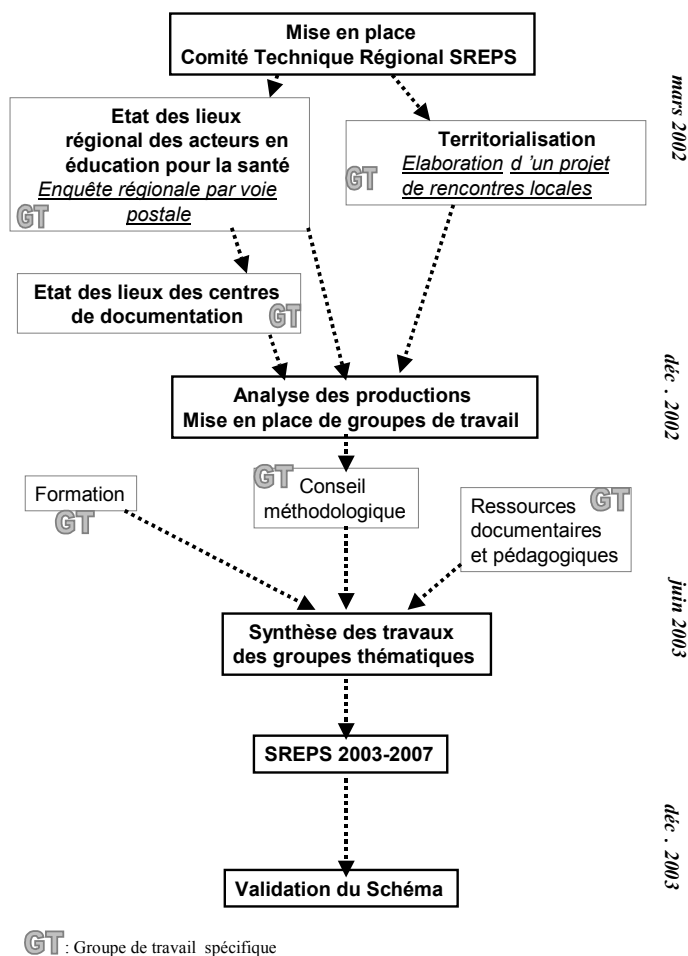
CONTEXTE REGIONAL

L'état des lieux régional des acteurs en éducation pour la santé a mis en évidence 480 structures participant à des actions d'éducation pour la santé dont 81 avec cette mission principale.

Cet état des lieux a permis de mettre en évidence la nécessaire coordination des acteurs en matière d'éducation pour la santé, en matière de formation, de conseil méthodologique, de documentation mais aussi à l'échelle territoriale.

METHODOLOGIE

- ETAPES D'ELABORATION DU SREPS DE HAUTE-NORMANDIE



- Comité technique régional SREPS

Les partenaires du Comité technique régional sont les suivants : l'URCAM (copilote du schéma), le Rectorat, les Conseils généraux, le Conseil régional, le Comité régional d'éducation pour la santé, l'ARH, l'Université, l'IUFM, la Mutualité, le Carrefour santé jeunes de Bolbec, la DDASS de Seine-Maritime, l'Observatoire régional de santé, Direction régionale de la jeunesse et des sports.

- PARTENARIAT MOBILISE POUR LA REDACTION DU SREPS

50 personnes représentant 30 institutions ou associations ont contribué à l'élaboration du SREPS de Haute-Normandie.

OBJECTIFS A 5 ANS EN HAUTE-NORMANDIE

Chaque Haut-Normand doit pouvoir bénéficier d'actions d'éducation pour la santé afin que tout au long de sa vie, il puisse acquérir les compétences et les moyens qui lui permettront de promouvoir sa santé et sa qualité de vie ainsi que celles de la collectivité.

Le Schéma Régional d'Education pour la Santé (SREPS) de Haute-Normandie s'articule autour de deux objectifs d'importance équivalente : d'une part, le schéma doit organiser un véritable service public d'éducation pour la santé et d'autre part, il doit accompagner les territoires dans la mise en place d'un réseau local d'éducation pour la santé.

Ces objectifs seront atteints à partir des objectifs opérationnels décrits ci-après :

Qualifier les acteurs

- AMELIORER LA LISIBILITE DES FORMATIONS EXISTANTES DANS LA REGION EN FORMATION INITIALE ET CONTINUE
- DETERMINER LES BESOINS DE FORMATION
- CONSTRUIRE LES CADRES DE REFERENCE EN EDUCATION POUR LA SANTE
- FORMER LES PERSONNES SELON LES BESOINS EVALUES
- MUTUALISER LES COMPETENCES

Développer le conseil méthodologique

- OBTENIR UN CONSENSUS SUR CE QUE L'ON ENTEND PAR "CONSEIL METHODOLOGIQUE EN EDUCATION POUR LA SANTE"
- AMELIORER LA LISIBILITE DES STRUCTURES SUSCEPTIBLES D'APPORTER DU CONSEIL METHODOLOGIQUE DANS LA REGION
- CREER UN REFERENTIEL COMMUN D'INTERVENTION EN EDUCATION POUR LA SANTE EVOLUTIF
- DIFFUSER LES PRODUCTIONS REALISEES

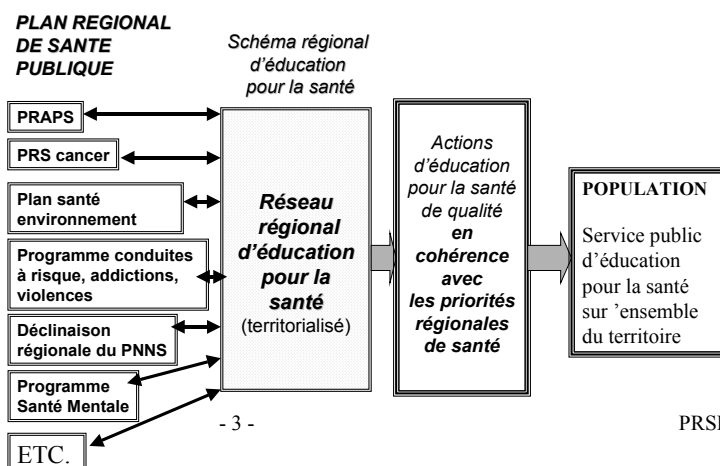
Améliorer l'accès aux documents et aux outils

- DEFINIR EXPLICITEMENT ET DE FAÇON CONSENSUELLE CE QUE L'ON ENTEND PAR RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET PEDAGOGIQUES EN EDUCATION POUR LA SANTE
- AMELIORER LA LISIBILITE DES "CENTRES DE DOCUMENTATION EN EDUCATION POUR LA SANTE"
- DEVELOPPER LES POINTS RELAIS DOCUMENTAIRES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA REGION
- MUTUALISER LES RESSOURCES
- communiquer au niveau régional sur le réseau documentaire existant

Développer le partenariat avec les acteurs de terrain (axe transversal)

- inscrire le SREPS au sein des territoires : forums locaux d'éducation pour la santé
- faciliter le travail partenarial : réseau régional d'éducation pour la santé
- faciliter les modalités de subvention des projets : appel à projet commun

In fine, le SREPS doit constituer un socle solide permettant de décliner localement des actions d'éducation pour la santé en cohérence avec les priorités régionales de santé arrêtées dans le PLAN REGIONAL DE SANTE PUBLIQUE :



Les « réseaux locaux d'éducation pour la santé » doivent permettre de :

- féderer les acteurs institutionnels notamment les collectivités locales, professionnels et associatifs du champ sanitaire ou social autour d'un projet de santé,
- mettre en place des actions de santé en cohérence avec les politiques régionales de santé et en partenariat avec les acteurs et les habitants,
- développer la diffusion documentaire en éducation pour la santé : des points relais documentaires seront développés au sein des réseaux locaux d'EPS et inscrits dans le réseau régional documentaire en éducation pour la santé. Ce réseau est coordonné par le Comité Régional d'Education pour la Santé de Haute-Normandie et piloté par le GRSP.

Le comité régional d'éducation pour la santé a un rôle de coordination du réseau régional d'éducation pour la santé notamment du réseau documentaire et du réseau des formateurs en éducation pour la santé.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Référents :

| | | | |
|----------------------------|--------------------------|-------|----------------|
| Dr Claire BAUDE | DRASS de Haute-Normandie | Tél : | 02 32 18 32 86 |
| Melle Katia LECOEUICHE | URCAM de Haute-Normandie | Tél : | 02 35 12 42 80 |
| Madame Claudine COULAUD | DRASS de Haute-Normandie | Tél : | 02 35 12 32 47 |
| Madame Pascale VANDEBROUCK | DRASS de Haute-Normandie | Tél : | 02 32 18 32 44 |

Le SREPS, version intégrale, est téléchargeable sur le site internet de la DRASS :

<http://haute-normandie.sante.gouv.fr>